

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 31 Mai 2022**

L'an deux mille vingt deux, le Trente et un Mai, à 20 Heures 30, Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOÉ Jean-Marc, Maire.

Présents : M.M DUBOÉ – KOSMIDROWICZ – Mr FRECON – Mme BOUDES - Mr JOURDE – Mme PUJOL -Mr LELEU – Mme GEORGELIN - Mr SOULIÉ -

Absents excusés : Mme ASTOUL – DE BARROS (pouvoir donné à Mr FRECON)
Mr DONA- Mr COLOMBIER - Mme DEL CONFETTO (pouvoir donné à Mr DUBOÉ) - Mme LOUIS –

Monsieur JOURDE a été nommé(e) secrétaire de séance.

Budget 2022 : Subventions aux associations :

-Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que diverses associations bénéficient d'une subvention communale. Il précise que le principe de versement n'est pas automatique. Les associations doivent faire une demande chaque année et transmettre leur compte rendu d'activités et financier. Monsieur le Maire rappelle les sommes allouées en 2021, aux associations. Monsieur le Maire laisse la parole à Mme BOUDES, Maire Adjointe qui indique qu'à ce jour, huit associations ont envoyées le bilan et le compte rendu moral financier. Il est indiqué que les associations suivantes : le théâtre et l'association selfie ne sollicitent pas de subventions, pour cette année. L'Association Café Flo ne sollicite pas de subvention également, étant donné qu'il est inscrit dans le budget communal, un programme d'investissement pour les travaux électriques et l'installation d'un coffret électrique pour le Café Flo.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer aux associations les montants indiqués dans la colonne « Vote du Conseil Municipal » selon le tableau ci-après :

Répartition	Crédits affectés en 2021	Proposition de la commission pour 2022	Vote du Conseil Municipal pour 2022
Athlétisme	400-	400	400
Florentin'art	-	-	-
Foot Flo	-	200	200
APE :	300	300	300
Subvention APE exceptionnelle	-	150	150
Fête	-	-	-
Ass.sportive de l'IME	-	300	300
FNACA	50	100	100
Chasse	-	300	300
Tennis club	200	200	200
Selfie	-	-	-
ADMR	-	-	-
Association Café Flo (2020 et 2021)	1200	-	-
Reste à distribuer	2850	3050	3050
TOTAL	5000	5000	5000

- Le Conseil Municipal rappelle également que le versement de ces subventions est subordonné par la réception des comptes rendus d'activités, comptes rendus financiers et composition du bureau pour chaque association. En outre, les associations devront faire une demande de subvention chaque année, avant le vote du budget communal.

- Décisions modificatives

Décision modificative n°1 :Salle de convivialité

- Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à une modification budgétaire afin de prendre en compte les crédits nécessaires aux travaux électriques et à la pose d'un coffret extérieur au Café Flo. Le montant total de la dépense s'élève à 1 990,44 T.T.C. Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 : dépenses imprévues	1 000,00€	
21318– 185 Salle de convivialité		1 000,00€

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
 - de donner un avis favorable à ces inscriptions budgétaires
-

Décision modificative n°2 : Achat d'un vidéo projecteur à la Mairie

- Monsieur le Maire indique qu'il convient de remplacer le système vidéo projecteur de la Mairie et rappelle que c'est la proposition de l'entreprise Cristal Audio pour un montant de 4 078,88€ T.T.C qui a été retenue. Monsieur le Maire informe également l'assemblée qu'il convient d'inscrire les crédits budgétaires et propose l'affectation suivante :

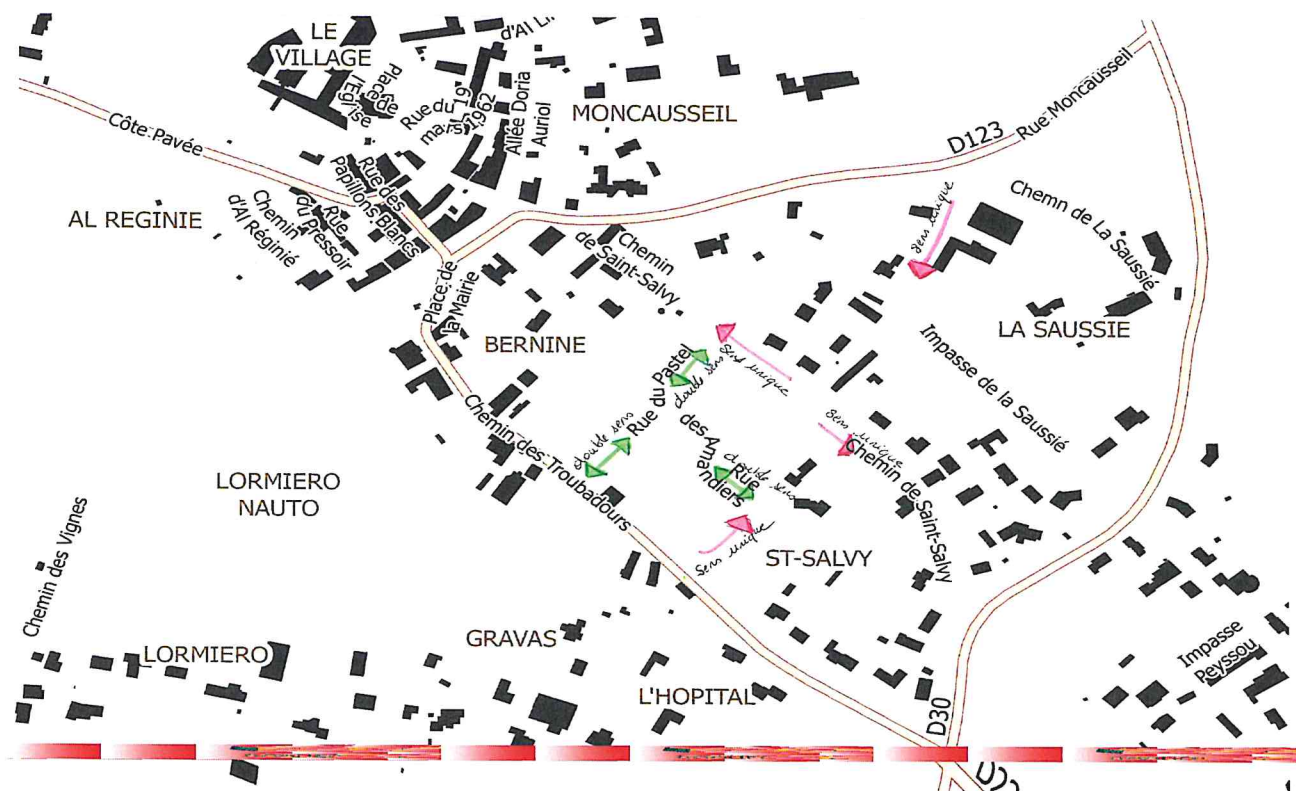
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 : dépenses imprévues	200,00€	
2183 – 222 Achat vidéo projecteur salle	100,00€	
2183- 221 Achat vidéo projecteur Mairie		300,00€

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, TROIS ABSTENTIONS à l'unanimité décide :
 - de donner un avis favorable à ces inscriptions budgétaires sauf TROIS abstentions.
-

Sens de circulation sur la commune

- Monsieur le Maire présente à l'assemblée le sens de circulation sur la commune et notamment le long des lotissements et propose le plan suivant :

- 1) Sens unique rue de l'espital en allant du RD123 vers la rue St Salvy
- 2) Sens unique rue de l'espital : du chemin des troubadours vers la rue st Salvy
- 3) Sens unique rue de St Salvy du croisement rue de l'espital/ St salvy vers la RD30
- 4) Sens unique : Rue de St Salvy du carrefour L'espital/ St Salvy vers la RD 123
- 5) A l'intérieur du lotissement : 1 double sens rue du pastel et 1 double sens rue des amandiers



- Monsieur le Maire propose de faire une communication aux administrés par le biais d'une newsletters et lors de la brève de Juin 2022 et mettre des panneaux (4 panneaux) et la pose de deux stops et la pose de six sens interdits.

- Eclairage public

Monsieur le Maire propose afin de faire des économies d'énergies de programmer des coupures de courant dans le village. Monsieur le Maire suggère de faire des coupures d'éclairage public à titre expérimental pendant la période estivale à minuit ou 0 heures 30 et durant l'hiver d'arrêter l'éclairage public de 23 heures à 6 heures du matin.

Monsieur le Maire solliciter l'avis de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

1) d'accepter le principe de coupures d'éclairage public dans le village, de la façon suivante :

- pendant la période estivale : extinction à partir de minuit ou de 0 heures 30

- durant l'hiver : de 23 heures à 6 heures du matin.

2) de faire une communication aux administrés et préciser que ces coupures seront faites en attendant de faire un programme de réflexion sur les nouvelles technologies en matière d'énergie.

- Plan communal de sauvegarde : zonage

- Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Richard KOSMIDROWICZ qui fait le compte rendu de l'avancée des travaux concernant le Plan Communal de sauvegarde et présente à l'ensemble du Conseil Municipal, les différents zonages à définir sur le territoire de la commune. Mr KOSMIDROWICZ propose d'utiliser ces zonages pour la prochaine distribution du journal

municipal, afin d'effectuer un test.

- Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation faite et donne un avis favorable à la répartition des différentes zones définies pour le Plan communal de sauvegarde.

- Désignation d'un correspondant RGPD :

- Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal la délibération du 18 Janvier 2019 relative à l'adhésion au service RGPD (règlement général sur la protection des données) de l'Association des Maires et des Elus locaux du Tarn et à la nomination d'un délégué à la protection des données (DPD). Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de remplacer Mme Véronique BARTHELEMY qui avait été désignée.

- Après un tour de table et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de désigner comme référent communal :

- Lydie GEORGELIN

- Convention avec le Syndicat Mixte de gestion du conservatoire de musique et de danse du TARN

- Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Septembre 2021 relative à la participation au Conservatoire Départemental de musique et de danse du TARN. Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire de musique et de danse du TARN qui propose un nouveau pacte financier et de fait une nouvelle convention. Monsieur le Maire précise que le coût par élève s'élève à 335,00€ pour une commune adhérente et 750,00€ pour un tarif dit « extérieur ». La convention précise dans son article 1 que la commune s'engage financièrement dans sa totalité sans réclamer de contrepartie financière auprès de l'utilisateur.

- Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée.

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, étant donné le peu d'éléments concernant la projection du nombre d'enfants dans les années à venir, ainsi que le financement du Conseil Départemental, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de sursoir au renouvellement de la convention avec le Syndicat Mixte de gestion du Conservatoire de musique et de danse du TARN.

- Proposition SAV Berger Levrault avec l'ADM du TARN

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires du TARN qui propose à compter du 1^{er} Janvier 2023, de mettre en place au service des communes qui le souhaitent une équipe de SAV composé de techniciens permettant d'assurer l'assistance, la mise en service et la formation des logiciens de la gamme e.magnus en lieu et place de la société BERGER LEVRAULT. Le coût financier serait inchangé pour la collectivité. Une double facturation serait établie, répartie de la façon suivante : 60% correspondant à l'abonnement payé à BERGER LEVRAULT et 40% relatif au règlement de l'assistance à l'Association des Maires du TARN.

-Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée délibérante.

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1) de donner un avis favorable à la proposition SAV Berger Levrault avec l'ADM du TARN, à compter du 1^{er} Janvier 2023,

2) charge Monsieur le Maire des modalités de mise en œuvre auprès de l'Association des Maires du TARN.

- Organisation Bureau de vote Elections Législatives

- Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers de se positionner pour tenir le bureau des élections Législatives du 12 Juin et du 19 Juin 2022.

- Questions diverses :

La séance est levée à 23 Heures 30

Le Secrétaire de séance.
Mr JOURDE



Le Maire.
Mr DUBOÉ

